

## **Activités interculturelles à partir de l'analyse et la comparaison de documents authentiques de la presse**

Travailler sur les documents de presse ne représente plus un problème pour les enseignants de langue de nos jours. L'accès à ce type de documents est à la portée de tout le monde grâce à l'internet. Il nous offre la possibilité de lire des revues et des journaux du monde entier et, de plus, on peut être au courant de l'actualité. On peut y trouver toutes sortes d'exercices de grammaire, de compréhension, de lecture, de jeux conçus à partir des articles des journaux ou des magazines.

L'article de presse constitue, sans doute, le document authentique le plus utilisé dans les diverses méthodes de français actuelles.. L'actualité ne peut pas être conçue en dehors des problèmes que pose l'interculturel, suite à l'élargissement des frontières et aux phénomènes de globalisation, mondialisation.

Les sujets qu'on peut traiter grâce aux articles de presse sont très variés et se prêtent à une approche interculturelle. On peut faire toutes sortes de comparaisons entre des articles sur le même thème. Tous les domaines de la vie quotidienne y sont touchés. D'ailleurs la presse magazine s'est spécialisée et cela aide le professeur à trouver la thématique correspondant aux objectifs didactiques proposés. Il y a des magazines dédiés à la décoration, au sport, au jardinage, à la nature, au voyage, aux enfants, aux jeunes, aux retraités, à la science qui répondent à une certaine intention didactique. Les professeurs peuvent en profiter pour „brancher” les sujets des activités à la réalité quotidienne, à l'actualité dans le domaine.

Nous vous présentons dans les pages suivantes un scénario didactique basés sur des articles tirés du magazine *Phosphore* – magazine destiné à la jeunesse. Ce magazine reste dans le top des préférences des jeunes en France depuis quelques bonnes années grâce à la diversité des sujets concernant la vie des ados et à la manière attirante de présentation.

### **Proposition de scénario didactique**

Le sujet de cette activité, *Les droits des jeunes*, nous semble très important. On entend de plus en plus parler des droits des enfants : à l'école, dans les médias, au niveau des campagnes organisées par les associations et les fondations défendant les droits des enfants.

On met l'accent sur le droit à une famille, à la scolarisation, à la protection contre la violence. Grâce aux programmes déroulés dans les écoles, les élèves se sont familiarisés et, la

plupart, connaissent ces droits. Pourtant, si on demande à un jeune de 15, 16 ou 17 ans ce qu'il peut faire ou ce qu'il ne peut pas faire à l'âge respectif en tant que membre de la société, on constatera qu'il n'en a pas trop d'informations.

Un texte qui présente les droits des jeunes en France, les responsabilités et les actions possibles par tranche d'âge, peut inciter nos élèves à découvrir leurs droits, à faire des comparaisons entre la société française et celle roumaine. Des extraits d'un article de la revue *Phosphore* font le sujet de notre activité : *Majeurs de 13 à 23 ans.*(*Majeurs de 13 à 23 ans, Phosphore, nr. 245*)

*« La majorité sonne le jour de vos 18 ans. Pourtant, dès l'âge de 13 ans, certaines décisions vous concernant ne peuvent pas être prises sans votre consentement. Ensuite, entre 13 et 18 ans, chaque année qui passe est synonyme d'un peu de liberté grignotée. Mais pour certaines responsabilités, il faut attendre quelques années supplémentaires.*

*À 13 ans, je peux...*

*(...donner mon avis pour changer de nom)*

*Si vous portez le nom de votre mère, vous pouvez prendre celui de votre père lorsqu'il vous reconnaît. Vos parents doivent faire une déclaration conjointe devant le tribunal de grande instance, seulement avec votre consentement.*

*À 14 ans, je peux...*

*(...faire un petit boulot d'été avec l'accord des parents)*

*À condition que l'employeur ait obtenu, au préalable, une autorisation de l'inspection du travail. La durée du travail ne doit pas excéder la moitié des vacances. Le travail de nuit (entre 22 heures et 6 heures) est interdit.*

*À 15 ans, je peux...*

*(...donner mon avis avant d'être adopté)*

*Il est alors impossible pour un adulte de vous adopter sans votre consentement.*

*(...me marier)*

*Les filles, vous pouvez envisager le mariage dès l'âge de 15 ans. Vous devrez cependant obtenir le consentement de l'un au moins de vos parents. Vous bénéficierez alors de l'émancipation automatique. Les garçons, eux, ne peuvent pas se marier avant l'âge de 18 ans, sauf s'ils sont émancipés, à partir de l'âge de 16 ans.*

*(...prendre la pilule)*

*Les filles, toujours, vous avez le droit de prendre un moyen de contraception hormonal (pilule) sans l'accord des parents. Les médecins du planning familial la délivrent sans ordonnance. L'autorisation des parents n'est pas non plus requise pour la pilule du lendemain (contraception d'urgence).*

*À 16 ans, je peux...*

*(...arrêter l'école !)*

*En réalité, elle n'est plus obligatoire. [...]*

*(...retirer de l'argent)*

*À partir de 16 ans, un mineur qui possède un compte en banque peut effectuer des retraits sans la signature de son représentant légal. Enfin, il est possible de rédiger son testament à partir de 16 ans, et ce même sans être émancipé.*

*(...être émancipé)*

*Seize ans, c'est aussi l'âge auquel vous pouvez demander d'être émancipé. Ce statut vous procure presque tous les droits et devoirs d'une personne majeure et permet, par exemple, de gérer seul son argent ou de louer un appartement.*

*Pour l'obtenir, il faut s'adresser au juge des tutelles, mais l'accord de l'un au moins des parents reste obligatoire. [...] Ainsi, [...] vous ne pourrez pas vous marier, être adopté ou tenir un commerce, sans le consentement des parents. Vous ne pourrez pas non plus voter ni servir de témoin à un mariage.*

*(...être placé en détention provisoire)*

*Pour un délit ou un crime, la détention provisoire est en effet possible dès 16 ans.*

*À 18 ans, je peux...*

*(...faire ce que veux)*

*À compter de ce jour-là, vous êtes vraiment MAJEUR ! Vous pouvez donc choisir vous-même vos études et vous inscrire à un cours de théâtre, même si vos parents préféreraient la fac de droit. [...] Vous pouvez aussi voter, passer votre permis de conduire (automobile), vous marier, créer une entreprise ou un commerce, acheter ou vendre des biens, signer des contrats, et même devenir maire...*

*À 23 ans, je peux...*

*(...devenir Président de la République française)*

*C'est l'année ou jamais ! »*

**Niveau :** B<sub>1+</sub>, B<sub>2</sub>

**Durée :** 2 heures

**Compétences visées**

**1. compétences linguistiques :**

- développement de la capacité d'expression et d'argumentation en français ;
- enrichissement du vocabulaire.

**2. compétences interculturelles :**

- sensibilisation à la souffrance des autres ;
- découverte de ressemblances et différences entre les droits des jeunes en France et en Roumanie ;
- éveil de l'intérêt pour la situation sociale des jeunes dans leur pays et dans d'autres sociétés ;
- découverte de soi par rapport à l'autre

**Première partie**

**Déroulement :**

*Mise en train*

On présente aux élèves plusieurs photos représentant des enfants maltraités, des enfants mendiant au coin des rues ou travaillant dur, à 12 ans par exemple, dans une entreprise.

On demande l'opinion des élèves sur les situations exposées et on pose les questions suivantes, pour voir s'ils connaissent les droits des enfants :

- Que peut-il faire, cet enfant maltraité ? À qui s'adresser pour aide, soutien ? Connaît-il ses droits ?
- Pourquoi l'enfant est-il arrivé à mendier ? Quelles en sont les causes possibles ? Que peut-il faire pour arrêter ? D'habitude les enfants sont-ils obligés à mendier ? À qui s'adresser ?

L'enseignant conduit la conversation de manière à ce que les élèves réalisent l'importance de la connaissance de leurs droits dans la société.

Le passage au sujet proprement-dit de l'activité se fait par une question qui va détendre l'atmosphère : « Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui pense se marier ? Avez-vous ce droit à votre âge (16-17 ans) ? »

On continue par : « Y a-t-il quelqu'un qui ait déjà travaillé ? De quelle manière ? »

On propose aux élèves de lire l' article sur les libertés et les responsabilités des jeunes français entre 13 et 23 ans. On distribue le document. Pour s'assurer de la compréhension du texte on pose la question : « Qu'est-ce que les Français peuvent faire à 13, à 14, à... ? »

De la sorte on provoque les élèves à un exercice de reformulation qui implique la transformation des verbes et des pronoms : „ À 13 ans, les Français peuvent donner leur avis pour changer le nom ” ou „À 13 ans, les Français peuvent prendre le nom de leur mère ou de leur père ”, „À 14 ans, ils peuvent travailler avec l'accord de leurs parents ”, etc.

On joue sur l'exercice de reformulation et en même temps on s'arrête sur les expressions et les mots inconnus :

~ *excéder* : dépasser en nombre, en quantité, en durée (la limite fixée) ;

~ *émanciper, être émancipé* (le sens employé dans le texte est spécifique au droit) : affranchir un mineur de l'autorité parentale ou de la tutelle, libérer ;

On fait la différence entre *élire / choisir* :

~ élire = adopter, nommer ; choisir = opter pour, préférer, trier, faire son choix (synonymes) ;

~ élire = choisir dans une langue ancienne / emploi surtout pour effet de style : „*le mari que j'ai su vous élire*” (Molière) ;

~ élire = choisir – usage actuel, moderne, dans la structure *élire domicile* (choisir un domicile légal, fixer sa demeure habituelle).

#### *Fixation des connaissances*

On pose la question : „Laquelle des données vous semble la plus juste / la plus injuste par rapport à l'âge ? ”

Les élèves doivent argumenter leurs réponses. Il serait très profitable pour l'activité si les élèves pouvaient faire référence à leur expérience personnelle : „ Moi, l'année pensée j'ai voulu travailler, mais on m'a refusé... ”

#### *Devoir à la maison*

« Cherchez des informations sur les droits des jeunes en Roumanie. Suivez les aspects pris en compte par l'article français : travail, mariage, école, finances, délinquance, implication dans la politique. »

On indique aux élèves le fait qu'ils doivent faire appel au *Code du travail* ou *Code de la famille*, ou *Code de procédure pénale*. Ils peuvent utiliser, bien sûr, n'importe quel moteur de recherche sur internet.

On propose aux élèves de faire des recherches sur le concept de liberté. Ils devront choisir le type de liberté qu'ils considèrent comme le plus important pour eux et justifier ensuite leur choix.

On pourrait continuer par une recherche des organismes qui défendent les droits des jeunes au niveau européen et en Roumanie, ce qui va pouvoir leur servir, à un moment donné, dans la vie quotidienne.